

Pensionskasse Georg Fischer

Rapport Annuel 2021

La version originale allemande est la seule version juridiquement contraignante, qui a également été examinée par les auditeurs indépendants.



Préface

L'exercice 2021 a été une année très satisfaisante pour la caisse de pension GF. Après la fusion réussie l'année précédente de la caisse de pension GF et du fonds de pension GF Machining Solutions, il s'avère que cette décision stratégique du conseil de fondation était la bonne. La structure des assurés a changé en faveur des actifs, ce qui améliore la capacité de risque de notre institution de prévoyance. A la fin de l'année, l'avoir d'épargne des actifs a augmenté pour atteindre CHF 498,5 millions (année précédente: CHF 455,6), alors que dans le même temps, la réserve mathématique des retraités est tombée à CHF 580,6 millions (année précédente: CHF 626,0). Les provisions techniques ont également diminué et s'élevaient à CHF 156,9 millions à la fin de l'année. L'une des raisons de la réduction des obligations est l'introduction des bases techniques les plus récentes, LPP 2020. Le total du bilan de la caisse de pension GF a augmenté pour atteindre CHF 1,59 milliard (année précédente: 1,47 milliard). A la fin de l'année, le **taux de couverture** s'élevait à **128,1%** (année précédente: 116,5%). La caisse de pension GF a pu alimenter entièrement la réserve de fluctuation de valeurs et des fonds libres d'un montant de CHF 88,6 millions étaient disponibles à la fin de l'année. La **performance globale s'est élevée à 10%** (année précédente: 4,1%).

Les assurés actifs ont obtenu une **rémunération de 5%**, soit cinq fois le taux d'intérêt prescrit par la loi. Fin 2021, 2754 actifs et 2009 bénéficiaires de rente étaient assurés dans notre caisse de pension.

La durabilité dans la caisse de pension GF

Outre le mandat de prévoyance, la caisse de pension de GF poursuit également l'objectif d'être durable et respectueuse du climat dans ses actions. Pour ce faire, une approche ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) est entreprise afin de prendre des mesures concrètes à différents niveaux. Dans le domaine des placements, le Conseil de fondation a décidé en 2021 d'investir 6% de l'engagement en actions dans un fonds ESG. Dans ce fonds, seuls sont effectués des investissements en actions qui remplissent les critères de durabilité fixés et qui ont en même temps une espérance de rendement conforme au marché. Par cet investissement, le Conseil de fondation a délibérément misé sur des participations qui sont en accord avec les objectifs de la caisse de pension GF.

En outre, le Conseil de fondation a pris d'autres mesures dans la catégorie de placement Immobilier. Dans l'immeuble d'Allschwil, par exemple, le chauffage au mazout a été remplacé par un chauffage à pellets. Grâce à ces mesures, plusieurs tonnes de CO₂ ont pu être économisées. Pour la nouvelle construction au Döltschweg à Zurich, on a misé dès le départ sur un investissement respectueux du climat. Pour ce projet, des matériaux de construction ultramodernes et respectueux du climat ont été utilisés. Une pompe à chaleur géothermique assurera à l'avenir un chauffage sans émissions de la propriété.

Le Conseil de fondation a créé une commission ESG qui s'occupe du contrôle et des mesures dans le domaine de la durabilité. La commission ESG adresse périodiquement des rapports au Conseil de fondation, qui met en permanence à l'ordre du jour le thème de la durabilité et les mesures possibles.

Cordiales salutations,

Caisse de pension GF

Andreas Häggi
Président du Conseil de fondation

Amet Bekiri
Directeur

Contenu

1.	Bases et organisation	7
1.1	Forme juridique et but	7
1.2	Enregistrement LPP et Fonds de garantie	7
1.3	Indication des actes et des règlements	7
1.4	Organe suprême, direction et droit de signature	7
1.5	Organe de révision	8
1.6	Experts en matière de prévoyance professionnelle	8
1.7	Employeurs affiliés	8
2.	Membres actifs et rentiers	9
2.1	Assurés actifs	9
2.2	Bénéficiaires de rentes	9
3.	Mode de mise en œuvre du but de la fondation	11
3.1	Explications du plan de prévoyance	11
3.2	Financement, méthode de financement	11
3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	11
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	12
4.1	Confirmation concernant la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	12
4.2	Principes comptables et d'évaluation	12
4.2.1	Titres	12
4.2.2	Factures en devises étrangères	12
4.2.3	Immeubles	12
4.2.4	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12
4.2.5	Réserve de fluctuation de valeur	13
4.2.6	Autres actifs et passifs	13
4.2.7	Modification des principes dans la valorisation, l'établissement des comptes et la comptabilité financière	13
5.	Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture	14
5.1	Nature de la couverture des risques	14
5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations	14
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	14
5.4	Évolution de la réserve mathématique pour les rentiers	14
5.5	Composition, évolution et explication des provisions techniques	15

5.6	Résultat de la dernière expertise actuarielle.....	16
5.7	Effet du changement des bases actuarielles	17
5.8	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	17
6.	Placements	18
6.1	Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement.....	18
6.2	Utilisation des extensions de limite et sécurité des placements (art. 50, al. 4 OPP2) et de la répartition des risques (Art. 50, al 1-3 OPP2).....	19
6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	21
6.4	Représentation des placements par catégories.....	22
6.5	Subordination LIMF.....	24
6.6	Présentation des instruments dérivés ouverts au 31.12.2021	24
6.7	Engagements ouverts de capital	24
6.8	Valeur de marché et co-contractants des titres faisant l'objet de securities lending ...	25
6.9	Explication du résultat net des placements	25
6.10	Explications sur les frais de gestion de fortune	26
6.11	Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions des employeurs	27
6.12	Rétrocessions	27
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
7.1	Compte de régularisation passif et prestations de libre passage.....	27
7.2	Autres charges / produits	27
8.	Demandes de l'autorité de surveillance	27
9.	Autres informations relatives à la situation financière	27
9.1	Liquidation partielle.....	27
10.	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan.....	27
11.	Rapport de l'organe de révision.....	28
12.	Rapport de l'organe de révision.....	29

Bilan au 31.12.2021

Actif	<i>Notes Chiffre</i>	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Placements			
Liquidités	<i>6.4</i>	45'586'047.18	55'808'482.50
Créances			
Impôt anticipé		1'825'785.41	1'541'076.55
Créances envers les employeurs	<i>6.11</i>	1'845'293.45	2'477'604.65
Créances envers des tiers		922'753.57	9'855.49
Autres créances		18'272.76	17'578.28
		4'612'105.19	4'046'114.97
Titres			
Obligations		217'870'064.29	183'959'852.18
Actions		458'648'079.56	460'584'357.21
Biens immobiliers indirects		192'097'542.29	210'511'743.87
Placements alternatifs		306'077'935.88	209'083'087.66
	<i>6.4</i>	1'174'693'622.02	1'064'139'040.92
Immeubles en possession directe	<i>6.4</i>	367'586'576.00	346'448'434.00
Total Placements		1'592'478'350.39	1'470'442'072.39
Compte de régularisation actif		3'097.50	0.00
Total de l'actif		1'592'481'447.89	1'470'442'072.39

Bilan au 31.12.2021

Passif	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
	<i>Chiffre</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Dettes			
Prestations de libre passage en attente		7'002'873.50	9'346'991.80
Autres dettes		1'514'223.35	1'141'692.00
		8'517'096.85	10'488'683.80
Compte de régularisation passif	<i>7.1</i>	1'244'583.08	520'092.51
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	<i>5.2</i>	498'450'297.40	455'574'426.82
Capitaux de prévoyance rentiers	<i>5.4</i>	580'557'463.00	625'986'953.00
Provisions techniques	<i>5.5</i>	156'870'000.00	171'227'057.20
		1'235'877'760.40	1'252'788'437.02
Réserve de fluctuation de valeur		258'194'994.91	206'644'859.06
Capital de la fondation, Fonds libres			
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent de produits/de charges		88'647'012.65	0.00
		88'647'012.65	0.00
Total du passif		1'592'481'447.89	1'470'442'072.39

Compte d'exploitation 2021

	Notes Chiffre	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations des salariés	3.2	18'644'778.95	18'334'845.85
Cotisations des employeurs	3.2	23'619'665.50	23'228'224.35
Primes uniques et rachats	5.2	2'903'605.00	2'271'363.15
		45'168'049.45	43'834'433.35
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		20'843'117.93	11'376'915.58
Remboursements EPL / divorce / invalidité		2'231'300.18	643'805.10
	5.2	23'074'418.11	12'020'720.68
<i>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		68'242'467.56	55'855'154.03
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-37'337'677.12	-38'320'848.30
Rentes de conjoints / de divorce		-12'516'386.39	-12'503'370.50
Rentes d'invalidité		-1'809'404.35	-1'525'923.00
Rentes pour enfants		-225'947.25	-272'718.35
Prestations en capital départ à la retraite	5.2	-10'379'688.60	-7'157'491.70
Prestations capital cas de décès et d'invalidité	5.2	-1'182'215.95	-330'810.05
		-63'451'319.66	-60'111'161.90
Prestations extraréglementaires			
Prestations extraréglementaires		0.00	-1'753'534.15
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-22'382'307.75	-25'409'692.50
Versements anticipés pour EPL / divorce		-2'726'365.73	-4'135'440.30
	5.2	-25'108'673.48	-29'545'132.80
<i>Dépenses relatives prestations/versements anticipés</i>		-88'559'993.14	-91'409'828.85
Dissolution (+) Constitution (-) de capitaux de prévoyance			
Dissolution/Constitution du capital des actifs		-19'049'041.11	-5'839'330.01
Rémunération du capital des actifs	5.2	-23'826'829.47	-9'414'899.61
Dissolution/Constitution de capital des rentiers	5.4	45'429'490.00	20'483'406.00
Dissolution/Constitution provisions techniques	5.5	14'357'057.20	23'583'429.31
		16'910'676.62	28'812'605.69
Produits de prestations d'assurance			
Produits de prestations d'assurance		0.00	3'472.10
		0.00	3'472.10
Charges d'assurance			
Cotisations aux Fonds de garantie		-183'377.10	-185'232.55
		-183'377.10	-185'232.55
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		-3'590'226.06	-6'923'829.58

Compte d'exploitation 2021

	<i>Notes Chiffre</i>	2021 <i>CHF</i>	2020 <i>CHF</i>
Report		-3'590'226.06	-6'923'829.58
Résultat net des placements			
Résultat liquidités		-2'894'604.51	-459'774.65
Résultat obligations		-3'077'588.44	2'528'581.48
Résultat actions		79'850'269.33	24'968'249.47
Résultat placements alternatifs		49'018'529.67	9'562'214.12
Résultat biens immobiliers indirects		13'095'514.88	10'228'313.15
Résultat prêts hypothécaires		57'918.35	0.00
Charges/produits du overlay monétaire		-240'552.49	1'960'479.20
Autre produit / Frais de gestion des titres		-31.15	-1'007.34
Frais d'administration des titres		-11'978'834.25	-10'146'204.55
Résultat sur immeubles en possession directe		21'410'380.72	20'154'321.45
Frais gestion fortune Immeubles en propriété directe		-739'169.69	-698'736.83
Intérêts sur prestations de libre passage		-79'474.35	-24'177.95
	<i>6.9</i>	144'422'358.07	58'072'257.55
Dissolution/constitution de provisions non techniques			
Dissolution de provisions non techniques		0.00	1'148'531.00
		0.00	1'148'531.00
Autres charges			
Autres charges		-1'594'049.00	-1'461'166.73
	<i>7.2</i>	-1'594'049.00	-1'461'166.73
Autres produits			
Autres produits		1'585'052.66	1'419'932.52
	<i>7.2</i>	1'585'052.66	1'419'932.52
Charges administratives			
Charges administratives générales		-525'493.02	-557'905.47
Organe de révision et expert		-82'641.45	-179'524.95
Autorités de surveillance		-17'852.70	-27'979.35
		-625'987.17	-765'409.77
<i>EXCEDENT DE CHARGES/DE PRODUITS AVANT DISSOLUTION/ CONSTITUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</i>		140'197'148.50	51'490'314.99
Constitution (-) Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur		-51'550'135.85	-51'490'314.99
EXCEDENT DE CHARGES / DE PRODUITS		88'647'012.65	0.00

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension Georg Fischer est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. La fondation a pour but d'assurer tous les salariés des entreprises affiliées contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SH 0053 et fournit au minimum les prestations légales.

1.3 Indication des actes et des règlements

<u>Acte et règlement</u>	<u>Valable à compter du</u>
Acte	5 juillet 2005
Règlement de prévoyance du 19.04.2021	1 mai 2021
Règlement de liquidation partielle du 30.06.2009	30 juin 2009
Règlement de placement du 22.11.2021	22. Novembre 2021
Règlement de provision du 24.09.2021	31 décembre 2021
Règlement électoral du 12.07.2019	1 ^{er} juillet 2019
Règlement interne du 24.06.2020	1 ^{er} janvier 2020
Règlement Exercice des droits des actionnaires selon ORAb du 19.09.2014	1 ^{er} janvier 2015

1.4 Organe suprême, direction et droit de signature

<u>Type</u>	<u>Personne</u>	<u>Fonction</u>
Membres du Conseil de fondation	Andreas Häggi*	Président
Représentation de l'employeur	Thomas Hary	Membre
	Cristina Milimatti	Membre
	Pascal Renfer	Membre
	Noel Schreiber	Membre
Membres du Conseil de fondation	Orio Sargenti*	Vice-président
Représentation des salariés	Holger Henss*	Membre
	Andras Bandi	Membre
	Jürgen Harsch	Membre
	Reto Zollinger	Membre
Représentation des rentiers	Bernadette Muhle**	
Direction Caisse de pension	Amet Bekiri*	Directeur
Comptabilité de la fondation	Georg Fischer AG	

* Signataire autorisé avec signature collective à deux. ** sans droit de vote. D'autres personnes sont autorisées à signer auprès de la banque / poste

1.5 Organe de révision

BDO AG, Zurich

1.6 Experts en matière de prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel

Dr Christoph Plüss, expert exécutif

1.7 Employeurs affiliés

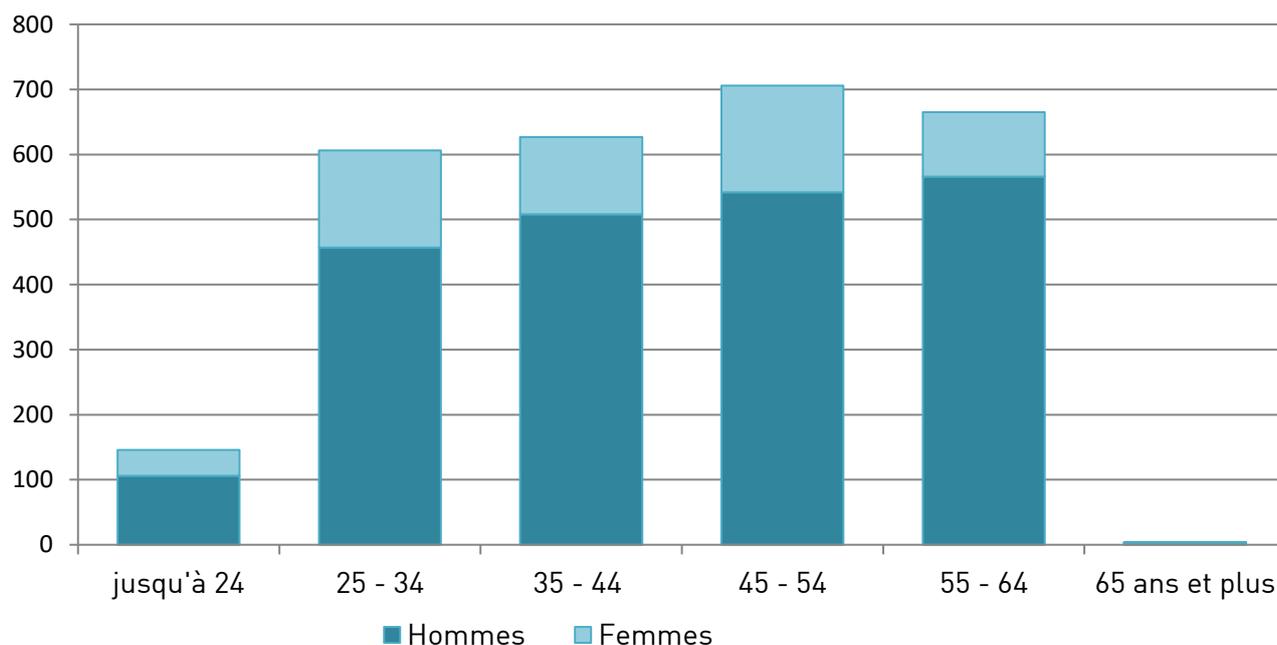
Nom	Entrée	Nombre d'actifs	
		2021	2020
Georg Fischer AG	01.01.1994	118	96
GF Casting Solutions AG	01.01.1993	71	66
Georg Fischer JRG AG	01.01.2008	293	293
Georg Fischer Finanz AG	01.01.1998	4	4
Georg Fischer Rohrleitungssysteme (Schweiz) AG	01.01.1994	78	77
Georg Fischer Rohrleitungssysteme AG	01.01.1991	728	650
Fondation Eisenbibliothek	01.01.1995	3	3
Fondation Paradies	01.04.1995	5	4
Caisse de pension Georg Fischer	01.01.2000	4	3
Georg Fischer Wavin AG	01.01.1994	196	179
Eisenbergwerk Gonzen AG	01.01.1999	3	3
Association pro Gonzenbergwerk	01.01.2004	1	1
Disa Industrie AG	01.01.1996	26	40
Elektroarmaturen AG	01.01.1994	8	6
Agie Charmilles SA	01.01.2020	382	376
Agie Charmilles Services SA	01.01.2020	73	73
GF Machining Solutions Sales Switzerland SA	01.01.2020	102	99
GF Machining Solutions Management SA	01.01.2020	121	104
GF Machining Solutions AG	01.01.2020	531	527
Assurés externes	01.01.2020	7	5
Portefeuille au 31.12.		2'754	2'609

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2021	2020
Effectif initial	2'609	1417
Reprise Pension Fund GF Machining Solutions	0	1'247
Entrées	446	270
Retraites à l'âge légal	-54	-59
Retraites pour cause d'invalidité	-10	-6
Décès	-3	-2
Sorties de la CP*	-234	-258
Portefeuille des assurés au 31 décembre**	2'754	2'609
*dont assurés risques	9	7
** dont assurés risques	37	36

Groupes d'âge des assurés actifs



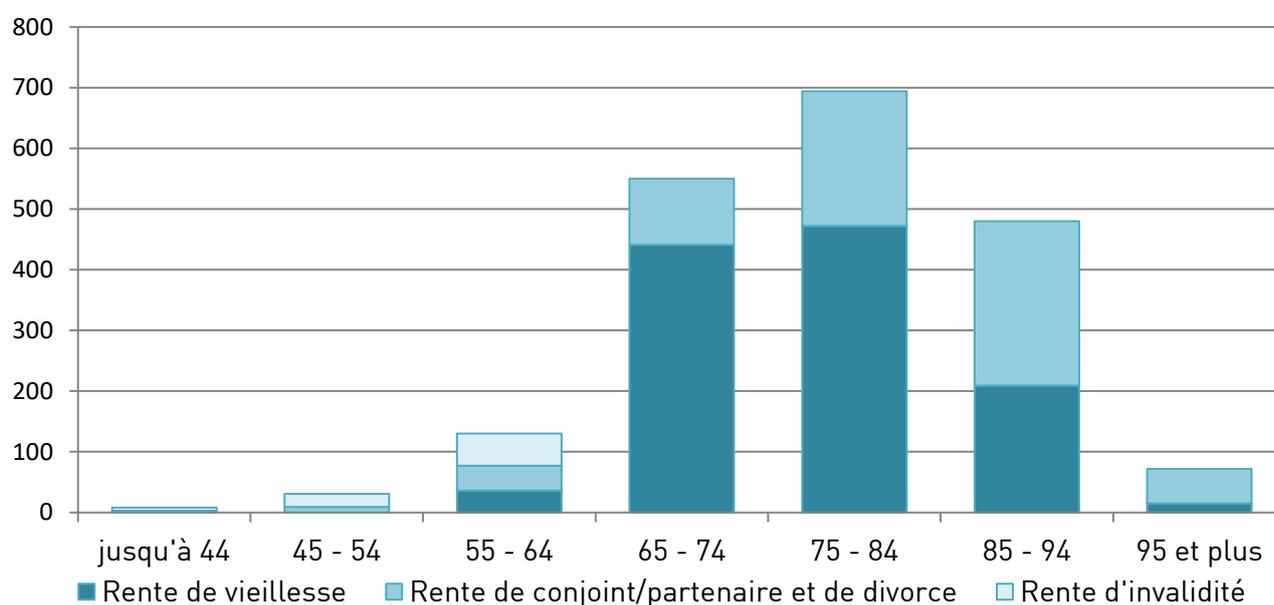
2.2 Bénéficiaires de rentes

	2021	2020
Effectif initial	2'057	1'589
Nouveaux entrants:		
Reprise Pension Fund GF Machining Solutions	0	534
Rentes de vieillesse	33	42
Rentes d'invalidité	10	6
Rentes de conjoints / partenaires et de divorce	47	31
Rentes pour enfants	0	1
Rentes radiées	-138	-146
Portefeuille des rentes au 31 décembre	2'009	2'057

Le portefeuille des rentes se répartit comme suit:

	2021	2020
Rentes de vieillesse	1'173	1'215
Rentes d'invalidité	80	77
Rentes de conjoints / partenaires et de divorce	712	717
Rentes pour enfants	44	48
Portefeuille des rentes au 31 décembre	2'009	2'057

Groupes d'âge des bénéficiaires de rentes



3. Mode de mise en œuvre du but de la fondation

3.1 Explications du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance se conforme au règlement de prévoyance du 19 avril 2021. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés avec un taux d'intérêt de 5,0% en 2021 (exercice précédent 2,0%). Le taux d'intérêt technique pour le calcul du capital de prévoyance des rentiers s'élève depuis le 31 décembre 2018 à 2%.

La rente de vieillesse est calculée individuellement sur la base de l'avoir d'épargne disponible et du taux de conversion déterminé par l'âge. Les prestations en capital de la totalité de l'avoir d'épargne sont possibles après déduction des versements anticipés. Les assurés ayant atteint l'âge de 58 ans révolus ont droit à la prestation de vieillesse.

La prestation en cas d'invalidité s'élève à 60% du salaire assuré, toutefois au minimum au montant obtenu sur la base de l'avoir d'épargne extrapolé jusqu'à l'âge terme (à compter de l'évènement; bonifications d'épargne sans intérêt) et du taux de conversion à l'âge terme. À l'âge terme, la rente d'invalidité est à nouveau déterminée et correspond alors à la rente de vieillesse qui est calculée sur la base des bonifications d'épargne fictivement actualisées et du taux de conversion à l'âge terme.

Pour les prestations en cas de décès, la rente de conjoint correspond à 60% de la rente d'invalidité, respectivement de vieillesse.

Le salaire assuré correspond au salaire annuel cible moins un montant de coordination de 30%. Le montant de coordination est limité à 6/8 de la rente AVS maximale (CHF 28'680). Le montant de coordination maximal correspond depuis janvier 2021 à CHF 21'510.00, le salaire assuré maximal à CHF 114'720.00.

La cotisation de risque de 2,5 % du salaire assuré est payée par les assurés (1%) et par les employeurs (1,5%) (à partir du 1^{er} janvier 2022: 1,0%).

3.2 Financement, méthode de financement

La caisse de pension Georg Fischer est financée selon la primauté des cotisations. Les recettes totales se composent d'une cotisation d'épargne et de risque et sont calculées en pourcentage du salaire assuré. L'assuré peut choisir entre trois différents plans d'épargne (règlement, annexe de financement A3). Les employeurs versent sur la base du plan de prévoyance standard une cotisation réglementaire de 135% des cotisations des collaborateurs.

Les assurés actifs peuvent, dans le cadre du règlement, verser des sommes de rachat afin d'améliorer leurs prestations de vieillesse. Le rachat de rentes peut être partiellement pris en charge par l'employeur.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La caisse n'a pas versé de prestations extraréglementaires au cours de l'exercice. Les prestations extraréglementaires de l'exercice précédent ont été versées à la suite du produit du transfert des biens immobiliers de la Caisse de retraite Charmilles (fusionnée avec Pension Fund GF Machining Solutions)

et de la répartition qui en a résulté entre les assurés ayant droit. En outre, les droits résultant de la fusion de Pension Fund GF Machining Solutions et de la Caisse de pension Georg Fischer pour les personnes déjà sorties ont été comptabilisés lors de l'exercice précédent comme des paiements extraréglementaires.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation concernant la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan comptable et la valorisation s'effectuent en vertu des prescriptions du droit des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et d'annexes restituent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et satisfont aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Titres

L'évaluation des titres s'effectue à la valeur de marché à la date du bilan. Les plus et moins-values de change réalisées et non réalisées qui en résultent sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les actions immobilières et les fonds immobiliers en Suisse et à l'étranger sont également assimilés à des titres.

4.2.2 Factures en devises étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et les dettes en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les plus et moins-values de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

4.2.3 Immeubles

Les immeubles et les terrains sous droits de construction en propriété directe sont évalués par Wüest Partner AG à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Les immeubles sont inspectés tous les trois ans ou après l'achèvement de gros travaux de rénovation. Dans les années intermédiaires, des évaluations informatiques ont lieu. Les taux d'actualisation sont déterminés par l'expert en évaluation en fonction de la macro et micro-situation ainsi que du segment immobilier. Le taux d'actualisation moyen en 2021 a été de 2,95% (fourchette 2,7% - 3,3%) (exercice précédent: 3,2% avec une fourchette de 2,9% - 3,5%).

La participation (part de copropriété) à l'International Center Cointrin à l'aéroport de Genève (ICC) est comptabilisée sur la base de la valorisation DCF fournie annuellement par l'administration Privera.

La valeur de marché des immeubles déterminée sur la base de la méthode DCF est diminuée des frais de vente attendus.

4.2.4 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés par l'expert annuellement selon les principes reconnus et les fondements généralement accessibles. La réserve mathématique

requis au 31.12.2021 a été calculée à partir des bases techniques LPP 2020 / table de générations / 2% (exercice précédent: LPP 2015 / table de générations / 2%).

4.2.5 Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est créée pour les risques spécifiques au marché sur lesquels les investissements sont fondés, afin de soutenir l'exécution durable des promesses de performance. La valeur cible déterminée par le conseil de fondation selon la méthode dite économique-financière et basée sur la situation actuelle est de 16,2% (exercice précédent 15,9%) du total des actifs (voir chiffre 6.3) ou KCHF 258'195 au 31 décembre 2021.

4.2.6 Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs s'effectue aux valeurs nominales.

4.2.7 Modification des principes dans la valorisation, l'établissement des comptes et la comptabilité financière

Les bases techniques ont été adaptées au 31 décembre 2021. L'évaluation des capitaux de prévoyance a été effectuée sur les bases LPP 2020 / table de générations.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques

En tant que caisse autonome, la caisse de pension Georg Fischer couvre elle-même tous les risques.

5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Le niveau de rémunération de l'épargne est décidé par le conseil de fondation en tenant compte de la situation financière et des conditions actuelles sur le marché des capitaux. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés avec un taux d'intérêt de 5,0% au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent 2,0%).

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	2021 KCHF	2020 KCHF
Avoirs d'épargne en début d'année	455'574	235'185
Flux entrant à la suite du transfert d'actifs PFGFMS	0	205'136
Bonifications d'épargne	37'493	36'882
Versements provenant de dispositions transitoires	8'492	7'888
Rémunération des capitaux d'épargne	23'827	9'415
Rachats	2'904	2'271
Apports de libre passage	20'843	11'377
Dépôts de versements anticipés EPL / divorce / cas d'invalidité	2'231	644
Prestations de libre passage en cas de sortie	-22'382	-25'410
Versements anticipés pour EPL / divorce	-2'726	-4'122
Prestations en capital lors du départ à la retraite	-10'380	-7'155
Dissolution due aux retraites	-15'197	-18'263
Dissolution due aux décès et invalidités	-2'818	845
Exercice précédent et divers	590	883
Avoirs d'épargne au 31.12.	498'450	455'574

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse LPP	2021 KCHF	2020 KCHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte-témoin) au 31.12.	229'879	223'960
Bonifications d'épargne	1,00%	1,00%

5.4 Évolution de la réserve mathématique pour les rentiers

	2021 KCHF	2020 KCHF
Réserve mathématique en début d'année	625'987	460'604
Ajustements et nouveaux calculs	-45'429	165'383
Total de la réserve mathématique au 31.12.	580'557	625'987

Conformément à la décision du conseil de fondation du 22 novembre 2021, les rentes en cours n'ont pas été adaptées au renchérissement.

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

	2021 KCHF	2020 KCHF
Pertes dues aux départs à la retraite	34'020	31'810
Provision pour risques d'assurance	7'810	7'420
Provision pour dispositions transitoires caisse de pension GF	46'160	55'910
Provision pour dispositions transitoires Pension Fund GFMS	9'400	11'200
Provision pour réduction du taux d'intérêt technique	54'220	62'420
Cas d'invalidité en suspens	5'260	2'110
Mesures d'amortissement	0	357
Total des provisions techniques	156'870	171'227

Provision pour pertes dues aux départs à la retraite: Afin de pouvoir financer la différence entre le taux de conversion actuariel correct et le taux de conversion réglementairement fixé, une provision sur le capital de prévoyance est constituée pour tous les assurés actifs et tous les bénéficiaires de rentes temporaires d'invalidité qui atteignent, à compter de l'année civile qui suit, l'âge LPP de 55 ans.

Provision pour risques d'assurance: Les cotisations de risque réglementaires annuelles enregistrées couvrent, si elles correspondent à la prime de risque actuarielle correcte, les dommages attendus en moyenne à long terme résultant des risques de décès et d'invalidité; les variations apparaissant à court terme dans l'évolution du risque ne peuvent toutefois pas être entièrement absorbées, c'est pourquoi une provision séparée pour la couverture de ces risques est constituée.

Le montant de la provision requise pour les risques d'assurance s'élève à 4,0% de la somme des salaires assurés plus 20 fois la pension d'invalidité maximale.

Provision pour dispositions transitoires pour les assurés qui étaient assurés auprès de la Caisse de pension Georg Fischer avant le 1^{er} janvier 2020: La provision est constituée en raison de la reprise des assurés de Pension Fund GF Machining Solutions. Le montant de la provision est déterminé de manière à ce que le degré de couverture de la Caisse de pension et celui de Pension Fund GF Machining Solutions au 31 décembre 2019 concordent. Les fonds alloués sont distribués au cercle des destinataires au cours des années suivantes conformément aux dispositions transitoires du règlement de prévoyance. Cette provision n'est pas rémunérée.

Provision pour dispositions transitoires pour les anciens assurés de Pension Fund GF Machining: Cette provision est constituée pour pouvoir amortir la réduction, effectuée au 1^{er} janvier 2020, du taux de conversion réglementaire de 6,00% à 5,50% et l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. La disposition transitoire décrite dans le règlement est prise en compte.

Provision pour réduction du taux d'intérêt technique: La Caisse de pension constitue une provision technique pour la réduction du taux d'intérêt technique utilisé pour les rentiers à 1,0%. Lors de la détermination du montant de la provision technique, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est pris en compte, mais pas l'augmentation des provisions techniques pour les assurés actifs.

Provisions pour cas d'invalidité en suspens: Cette provision est constituée afin de garantir les conséquences financières des cas d'invalidité en cours d'analyse (à savoir des cas d'invalidité qui ont déjà été déclarés auprès de l'assurance invalidité fédérale). Le montant de cette provision correspond au capital de prévoyance existant de tous les cas d'invalidité en cours d'évaluation.

Mesures d'amortissement: A été constituée pour les personnes des années 1951 à 1956 provenant de l'ancienne Fondazione di previdenza della ditta AGIE SA, qui disposent d'un droit au maintien des acquis en raison du choix irrévocable lors du départ à la retraite. Cette provision a été utilisée pour la dernière fois au cours de l'exercice 2020.

<i>Modification des provisions techniques:</i>	2021	2020
	KCHF	KCHF
Pertes dues aux départs à la retraite	2'210	12'250
Provision pour risques d'assurance	390	2'337
Provision pour dispositions transitoires caisse de pension GF	-9'750	-10'835
Provision pour dispositions transitoires Pension Fund GFMS	-1'800	11'200
Provision pour réduction du taux d'intérêt technique	-8'200	17'420
Cas d'invalidité en suspens	3'150	2'110
Mesures d'amortissement	-357	357
Total Constitution (+) / Dissolution (-)	-14'357	34'839

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le conseil de fondation a chargé l'expert en matière de prévoyance professionnelle d'établir une expertise actuarielle basée sur les comptes annuels 2020 révisés. Dans sa dernière expertise actuarielle au 31 décembre 2020, l'expert en matière de prévoyance professionnelle confirme que

- le taux d'intérêt technique (compte tenu de la provision technique) et les bases actuarielles utilisées sont appropriés à la date de référence.
- l'institution de prévoyance offre, à la date de référence, une garantie de pouvoir satisfaire à ses obligations.
- les dispositions réglementaires et actuarielles sur les prestations et le financement satisfont aux prescriptions légales.
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.7 Effet du changement des bases actuarielles

Changement de bases techniques au 31.12.2021	KCHF	KCHF	KCHF
	31.12.2021	31.12.2021	
	LPP 2020 Table de généra- tions 2,0%	LPP 2015 Table de généra- tions 2,0%	Effet du changement
Capitaux de prévoyance assurés actifs	498'450	498'450	0
Capitaux de prévoyance rentiers	580'557	608'782	-28'224
Pertes dues aux départs à la retraite	34'020	35'640	-1'620
Risques d'assurance	7'810	7'810	0
Dispositions transitoires	55'560	55'560	0
Réduction du taux d'intérêt technique	54'220	59'750	-5'530
Cas d'invalidité en suspens	5'260	5'260	0
Total du capital de prévoyance et des provisions actuarielles	1'235'878	1'271'252	-35'374

Le capital de prévoyance des actifs ne subit aucune modification à la suite du changement de bases techniques.

Le capital de prévoyance des rentiers diminue de KCHF 28'224, soit 4,6%, en raison de l'utilisation des bases techniques LPP 2020. La provision pour pertes sur retraites diminue de KCHF 1'620 et la provision pour la réduction du taux d'intérêt technique de KCHF 5'530. Au total, le changement allège les comptes annuels de KCHF 35'374.

5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	2021 KCHF	2020 KCHF
Actifs (total du bilan)	1'592'481	1'470'442
Dettes	-8'517	-10'489
Compte de régularisation passif	-1'245	-520
Provision non technique	0	0
Fortune de prévoyance nette (FP)	1'582'720	1'459'433
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	1'235'878	1'252'788
Degré de couverture (FP en % des CP)	128,1%	116,5%

6. Placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement

Le conseil de fondation en tant qu'organe suprême assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et long terme. Il a déterminé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des organes mandatés dans un règlement de placement.

Le conseil de fondation a nommé un comité de placement et une commission de construction et a mandaté le Portfoliomanagement de Georg Fisher AG avec un mandat overlay concernant la gestion de la fortune en titres ainsi que Georg Fischer Finanz AG pour la préservation des intérêts des propriétaires concernant les investissements dans des immeubles.

En ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'ordonnance de la loi fédérale contre la rémunération abusive dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORab) pertinentes pour les institutions de prévoyance, le conseil de fondation a créé un comité de droits de vote. Le comité de droits de vote exerce les droits des actionnaires de la caisse de pension Georg Fischer depuis le 1^{er} janvier 2015. Le rapport de synthèse en vertu de l'art. 23 ORab est publié à l'adresse <http://www.pk.georgfischer.com>.

Comité de placement	Mads Joergensen	Président, CFO du groupe
	Orio Sargenti	Vice-président du conseil de fondation
	Andreas Häggi	Président du conseil de fondation
	Paul Czaj	Membre du conseil de fondation de Durach-Stiftung
	Thomas Hary	Membre du conseil de fondation
	Pascal Renfer	Membre du conseil de fondation
	Bernadette Muhle*	Représentante des rentiers
Comité de droits de vote	Richard Furrer	Représentant des rentiers
	Richard Keller	Ancien président du conseil de fondation
	Rudolf Werner	Président de l'association des rentiers
Commission de construction	Andreas Häggi	Président du conseil de fondation
	Beat Gallmann	mandaté en tant que représentant des propriétaires
	Holger Henss	Membre du conseil de fondation
	Reto Zollinger	Membre du conseil de fondation
	Jürgen Harsch	Membre du conseil de fondation

* sans droit de vote

Les gestionnaires de fortune des compartiments sont:

Portfoliomanagement Georg Fischer AG:	Liquidités, obligations en monnaies étrangères, placements immobiliers indirects et placements alternatifs, opérations d'overlay et de couverture
UBS Global Asset Management:	Mandats passifs (actions CH et obligations CH)
Credit Suisse (Schweiz) AG	Mandats passifs (actions étranger, ESG et obligations ME)
zCapital AG:	Actions de petites et moyennes capitalisations CH, titres à dividendes
GAM Investment Management (Switzerland) AG	Actions de petites et moyennes capitalisations CH
Pictet Asset Management SA	Actions CH, titres à dividendes
Schaeppli Grundstücke Verwaltungen KG	Immeubles en possession directe

Les détails sont règlementés dans les contrats de gestion de fortune. La banque Julius Bär & Co. AG agit en tant que Global Custodian (dépositaire). PPCmetrics AG s'est vu confier le contrôle des placements pour les titres.

UBS AG, Credit Suisse (Schweiz) AG et la banque Julius Bär & Co. AG sont des banques supervisées par la FINMA. zCapital AG, GAM Investment Management (Switzerland) AG et Pictet Asset Management SA sont des gérants de fortune supervisés par la FINMA. Le Portfoliomanagement de Georg Fisher AG n'est soumis, en tant que département de la maison-mère, à aucune supervision.

Toutes les personnes chargées de la gestion de la fortune de la caisse de pension Georg Fischer et du Groupe Georg Fischer ont signé la Charte ASIP portant sur la loyauté dans la gestion de fortune.

6.2 Utilisation des extensions de limite et sécurité des placements (art. 50, al. 4 OPP2) et de la répartition des risques (Art. 50, al 1-3 OPP2)

La possibilité d'extension en vertu de l'art. 50, al. 4 OPP2 est utilisée pour les immeubles. Au 31 décembre 2021, environ 35,1% de la fortune (exercice précédent 37,9%) sont placés dans des biens immobiliers. L'annexe 1 au règlement de placement en vigueur à compter du 22 novembre 2021 prévoit pour les biens immobiliers une valeur cible de 39 %, pour les immeubles en possession directe une valeur cible de 26 %.

Le conseil de fondation estime que cette utilisation de l'extension conformément à l'art. 50 OPP2 est appropriée, car le rendement des biens immobiliers est élevé et stable dans le contexte actuel des investissements. La fondation détient 65 propriétés avec 772 propriétés locatives (exercice précédent 772) sur 40 sites avec une concentration sur la zone de Zurich et le nord-ouest de la Suisse. Cela garantit une large diversification. Avec 3,15% (exercice précédent 3,31%), la perte sur locaux vides est bien inférieure à la valeur de référence de 5%.

Répartition géographique de l'immobilier en Suisse

	2021 KCHF	en %
Immeubles CH en possession directe	367'587	100
dont dans les cantons AG et SO	65'256	18
dont dans les cantons BL et BS	51'186	14
dont dans le canton de Zurich	182'365	50
dont dans les cantons TG, SG et GR	16'774	5
dont dans les cantons GE et VD	52'006	14

Les extensions des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP2 sont également sollicitées dans le domaine des placements alternatifs. Cela concerne les placements portant intérêts cotés dont le remboursement total ou partiel dépend de conditions qui, depuis 2015, ne sont plus considérés comme des obligations mais comme des placements alternatifs, conformément à l'art. 53 OPP2, al. 3a. Pour ces placements, on a renoncé à la collectivité conformément à l'art. 53 al. 4. La diversification est en revanche assurée. Le conseil de fondation estime qu'il n'est pas opportun de détenir obligatoirement ces placements en tant que placements collectifs. L'investissement dans des placements collectifs entraînerait des coûts supplémentaires sans avantage apparent pour le conseil de fondation.

En outre, pour les placements alternatifs, la possibilité d'extension selon l'art. 50, al. 4 OPP2 est également utilisée pour la limitation du volume de placement en pourcentage. Selon l'OPP2, 15% au maximum peuvent être investis dans des placements alternatifs. Au 31 décembre 2021, environ 19,22% de la fortune (exercice précédent 14,22%) sont placés dans cette catégorie de placement. Cette extension a été décidée afin de maintenir à un niveau bas les placements en obligations, qui présentent actuellement un mauvais profil de risque/rendement. Les placements alternatifs sont très largement diversifiés, tant par fournisseur que par classe d'actifs.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Le conseil de fondation a défini les valeurs cibles suivantes valables à plus long terme:

Catégorie de placement		2021			2020		
		Valeur de marché	Provision pour égalisation		Valeur de marché	Provision pour égalisation CIBL	
		31.12. KCHF	CIBLE en %	CIBLE KCHF	31.12. KCHF	E en %	CIBLE KCHF
Liquidités dont valeur de marché Opérations de change à terme (WO)	en CHF	42'793	0	0	55'363	0	0
Liquidités*	en ME	2'793	5	140	445	5	22
Obligations	en CHF	157'895	10	15'790	135'270	10	13'527
Obligations	en ME	59'975	15	8'996	48'690	15	7'303
Actions	Suisse	281'316	30	84'395	274'315	30	82'295
Actions (Engagement Suisse)	Suisse	1'340	30	402	1'298	30	389
Actions	Étranger	177'332	30	53'200	186'269	30	55'881
Immobilier Fondations de placement	en CHF	189'233	5	9'462	205'142	5	10'257
Fonds immobiliers et actions	en CHF	1'980	15	297	4'557	15	684
Fonds immobiliers et actions	en ME	884	15	133	812	15	122
Placements alternatifs	en CHF	52'160	25	13'040	32'548	25	8'137
Placements alternatifs	en ME	253'918	25	63'480	176'536	25	44'134
Immeubles en possession directe		367'587	5	18'379	346'448	5	17'322
Opérations de change à terme (ventes)	en CHF	190'338	-5	-9'517	130'292	-5	-6'515
Valeur de référence Total du bilan		1'592'481			1'470'442		
Réserve de fluctuation Valeur cible			16.2	258'195		15.9	233'558
Réserve de fluctuation inscrite au bilan			0.0	258'195		14.1	206'645
Réserve de fluctuation manquante			16.2	0		1.8	26'914

6.4 Représentation des placements par catégories

	31.12.2021				31.12.2020		Limite Art. 55 OPP 2
	Valeur 31.12.	en % de la fortune	Va- leur cible %	Marge de fluctuation de la stra- tégie de placement %	Valeur 31.12.	en % de la fortune	
Valeurs en KCHF							
Liquidités CHF	40'027	2,51%			55'458	3,77%	
Liquidités ME (y compris achats Opérations de change à terme)	2'793	0,18%			445	0,03%	
Valeur de marché Op. de change à terme et Options découlant d'une gestion overlay des devises**	2'766	0,17%			-95	-0,01%	
Total Liquidités	45'586	2,86%	2	0 - 10	55'808	3,80%	
Obligations CHF Passif	70'904	4,45%	5		65'145	4,43%	
Obligations CHF (Buy-and-Hold)	75'552	4,74%	5	10 - 15	56'538	3,84%	
Obligations CHF Actif	11'439	0,72%	2		13'587	0,92%	
Obligations Mon. étrang. Passif	27'447	1,72%	2	2 - 6	28'168	1,92%	
Obligations Mon. étrang. Actif	32'528	2,04%	2		20'521	1,40%	
Total Obligations	217'870	13,68%	16		183'960	12,51%	
Actions Suisse Passif	39'361	2,47%	3		45'788	3,11%	
Actions Suisse (Buy-and-Hold)	48'923	3,07%	3	7 - 12	44'395	3,02%	
Actions Suisse Actif	84'653	5,32%	4		80'328	5,46%	
Actions Suisse Small-/Midcaps	46'715	2,93%	3	2 - 4	44'577	3,03%	
Actions Suisse Actions à dividendes	61'665	3,87%	4	3 - 5	59'227	4,03%	
Augmentation de l'exposition aux instruments dérivés (Achat contrats à terme)	-	0,00%			-	0,00%	
Augmentation de l'exposition aux instruments dérivés (options)	(1'340)	(0,08%)			(1'298)	(0,09%)	Actions
Total Actions Suisse sans achat de contrats à terme	281'316	17,67%	17	12 - 20	274'315	18,66%	50%
Actions étranger Passif	91'402	5,74%	6	5 - 15	101'951	6,93%	
Actions étranger Actif	85'930	5,40%	5		84'318	5,73%	
Augmentation de l'exposition aux instruments dérivés	(0)	(0,00%)			(0)	(0,00%)	
Total Actions Étranger	177'332	11,14%	11	5 - 15	186'269	12,67%	
ILS	46'280	2,91%		0 - 4	13'259	0,90%	
Private Equity	81'929	5,14%		0 - 7	56'373	3,83%	
CLO Equity	35'857	2,25%		0 - 4	30'980	2,11%	
Produits de crédit	142'012	8,92%		0 - 13	108'550	7,38%	
Valeur de marché Op. de change à terme Gestion overlay des devises Placements alternatifs	-	0,00%			-80	-0,01%	
Total Placements alternatifs	306'078	19,22%	15	10 - 20	209'083	14,22%	15%
Biens immobiliers indirects CH	191'214	12,01%	13	10 - 17	209'700	14,26%	30%
Augmentation de l'exposition aux instruments dérivés	(0)	(0,00%)			(0)	(0,00%)	
Biens immobiliers indirects Étranger	884	0,06%	0		812	0,06%	10%
Immeubles CH en possession directe	367'587	23,08%	26	23 - 29	346'448	23,56%	30%
Avoirs en compte courant pour les employeurs	1'845	0,12%			2'487	0,17%	
Créances envers des tiers	923	0,06%			0	0,00%	
Créances / Impôt anticipé	1'844	0,12%			1'559	0,11%	
Total Actifs immobilisés	1'592'478	100,00%			1'470'442	100,00%	
Compte de régularisation actif	3	0,00%			-	0,00%	
Total du bilan	1'592'481	100,00%			1'470'442	100,00%	

Conformément à l'art. 53, al. 2, OPP 2, les placements alternatifs sont principalement investis dans des placements collectifs diversifiés. Pour les exceptions, voir le chiffre 6.2.

Un placement collectif illiquide existe dans le cadre du ratio «Biens immobiliers indirects Étranger». Selon le règlement de placement, annexe 2, ce ratio est autorisé et approuvé par le conseil de fondation. Cependant, aucun nouvel investissement ne peut être effectué.

La catégorie de placement des biens immobiliers indirects est mise en œuvre principalement au travers de placements collectifs. La majeure partie de la mise en œuvre est effectuée par l'intermédiaire de fondations de placement immobilier (99,0%), le reste étant investi en actions (1,0%). La caisse de pension Georg Fischer détient des parts dans un total de 10 fondations de placement immobilier. Du point de vue du conseil de fondation, la catégorie de placement des biens immobiliers indirects est largement diversifiée. La sélection de plusieurs fondations de placement permet à la caisse de pension Georg Fischer d'opérer une large diversification en termes de type de biens immobiliers, de répartition géographique et, enfin et surtout, en matière de risque de contrepartie.

Limites globales y compris augmentation de l'exposition Short Put

	Valeur 31.12.2021	en % de la fortune	Valeur cible	Marge de fluctuation de la stratégie de placement	Valeur 31.12.2020	en % de la fortune	Limite Art. 55 OPP 2
Valeurs en KCHF			%	%			
<i>Couv. Op. de change à terme</i>	190'338	12,0%			130'292	8,9%	
Total Monnaies étrangères*	286'913	18,0%		10 - 20	249'991	17,0%	30%
Total Valeurs nominales	452'199	28,4%			361'034	24,6%	
Total Biens matériels	1'141'622	71,7%			1'110'705	75,5%	
Total Actions	459'988	28,9%	28		461'882	31,4%	50%
Total Actions et Placements alternatifs	766'066	48,1%	43		670'965	45,6%	65%

* Portefeuille après déduction des opérations de change à terme

** Dans le cas des op. de change à terme directement attribuables, les valeurs de marché sont comptabilisées dans les catégories correspondantes

6.5 Subordination LIMF

La caisse de pension Georg Fischer est soumise à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). La réalisation des obligations découlant de la LIMF est réglementée dans le règlement de placement. Le Global Custodian honore les obligations en matière de reporting et est responsable du respect des obligations en matière de documentation. Le Global Custodian, Bank Julius Bär & Co. AG, a un droit de recours sur les valeurs mobilières qui sont déposés auprès de l'institut.

6.6 Présentation des instruments dérivés ouverts au 31.12.2021

	Valeur du contrat en KCHF	Valeur de marché 31.12.2021 en KCHF
Opération de change à terme (achats et ventes)	190'338	2'766
Options sur actions suisses	60'740	-8'165
Short Calls (titre unique)	2'900	-61
Short Calls (SMI)	56'500	-8'081
Short Puts (titre unique)	1'340	-23
Options sur actions étranger	20'045	-4'198
Short Call (S&P)	20'045	-4'198
Options en monnaies étrangères	13'500	-46
Short Calls	13'500	-46
Total	284'623	-9'644

La liquidité nécessaire pour les instruments dérivés augmentant l'exposition est garantie. Les titres de base nécessaires pour les instruments dérivés réduisant l'exposition sont disponibles. Durant l'exercice, les types d'instruments dérivés suivants ont été utilisés:

- Short Calls actions suisses (titre unique, participations immobilières et SMI),
- Short Calls actions étranger (S&P)
- Short Puts actions suisses (titre unique et participations immobilières)
- Short Calls monnaies étrangères pour placements alternatifs, obligations ME et gestion overlay des devises
- Short Puts monnaies étrangères pour placements alternatifs, obligations ME et gestion overlay des devises
- Opération de change à terme

6.7 Engagements ouverts de capital

À la date du bilan, des engagements de capital sont ouverts pour des investissements de Private Equity pour un montant de KCHF 38'274, pour des investissements d'infrastructures pour un montant de KCHF 1'242 ainsi que pour des produits de crédit / CLO pour un montant de KCHF 37'767.

Toutes les expositions ont évolué à la fin de l'exercice dans les limites fixées par le conseil de fondation.

6.8 Valeur de marché et co-contractants des titres faisant l'objet de securities lending

Les Securities Lending ont été utilisés en 2021 et lors de l'exercice précédent dans le cadre des mandats passifs.

6.9 Explication du résultat net des placements

	2021		2020	
	Valeur en CHF	Rendement	Valeur en CHF	Rendement
Résultat Revenu d'intérêt Liquidités	-2'894'605	n.a.	-459'775	n.a.
Résultat Obligations CHF	-2'761'147	-1,8%	1'028'892	n.a.
Résultat Obligations ME	-316'442	-0,2%	1'499'690	n.a.
Résultat Actions CH, couverture comprise	51'589'431	18,0%	12'872'812	n.a.
Résultat Actions étranger, couverture comprise	28'260'838	14,9%	12'095'438	n.a.
Résultat placements alternatifs	49'018'530	17,6%	9'562'214	n.a.
Résultat biens immobiliers indirects	13'095'515	5,8%	10'228'313	n.a.
Gestion overlay des devises	-240'552		1'960'479	
Autres Produits/charges	-31		-1'007	
Rétrocessions	150'553		12'870	
Global Custody Fees / frais	-234'863		-234'517	
Gestion de la fortune interne	-856'027		-715'392	
Frais de gestion de la fortune externes	-605'048		-890'088	
Ratio de coûts des placements collectifs transparents	-8'978'263		-6'965'838	
Frais de transaction / Impôts	-1'427'723		-1'310'823	
Intérêts hypothécaires salariés	0		0	
Intérêts hypothécaires Tiers	0		0	
WB Prêts hypothécaires/Commission de restructuration	57'918		0	
Total des produits de la comptabilité des titres	123'858'085		38'683'267	
Produits des immeubles avant réévaluation	-49'737		6'184'971	
Réévaluation des immeubles	21'460'118		13'969'350	
Frais de gestion des immeubles	-739'170		-698'737	
Total des produits de la comptabilité immobilière	20'671'211	5,6%	19'455'585	
Contrôle de la fortune externe	-27'464		-42'416	
Dépenses séparées de gestion des placements	-27'464		-42'416	
Rémunération des prestations de sortie	-79'474		-24'178	
Résultat global des placements	144'422'358	10,0%	58'072'258	4,1%

Depuis 2013, il est désormais fait état des frais de transaction / impôts et des coûts des placements collectifs transparents. Ils sont pris en compte en conséquence dans le résultat respectif au sein des catégories de titres.

6.10 Explications sur les frais de gestion de fortune

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés Titres		
Global Custody Fees / frais	234'863	234'517
Rétrocessions	-150'553	-12'870
Frais de gestion de la fortune externes	605'048	890'088
Frais de gestion de la fortune internes / Contrôle	883'491	757'808
Frais de transactions et impôts	1'427'723	1'310'823
Total frais facturés Titres selon le compte d'exploitation	3'000'571	3'180'366
Total des ratios des coûts pour les placements collectifs	8'978'263	6'965'838
Coûts totaux Titres du compte d'exploitation	11'978'834	10'146'205
en % de la fortune de prévoyance pour les titres	1,02%	0,95%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés Immeubles	CHF	CHF
Frais de gestion de la fortune Immeubles selon le compte d'exploitation	739'170	698'737
en % de la fortune de prévoyance pour les immeubles	0,20%	0,20%
Coûts totaux du compte d'exploitation	12'718'004	10'844'941
en % des placements transparents en terme de coûts	0,80%	0,75%
Placements transparents en termes de coûts au 31.12.	1'581'246'597	1'455'198'628
Placements collectifs opaques au 31.12.	10'307'226	15'243'444
Total des placements au 31.12.	1'591'553'824	1'470'442'072
Taux de transparence des coûts	99,35%	98,96%

Placements collectifs opaques au 31.12.2021

Instrument	Anbieter	ISIN/Valor	Währung	Anzahl	Marktwert in CHF	in % der gesamten Vermögensanlagen
ALCENTRA EUROPEAN DIRECT LENDING II	Alcentra Ltd.	9630110	EUR	2'808'138'630.00	2'696'627.25	0.17%
ALCENTRA EUROPEAN DIRECT LENDING III	Alcentra Ltd.	n.a.	EUR	4'003'703'140.00	4'184'094.12	0.26%
ALCENTRA STRUCTURE CREDIT OPPORTUNITIES IV	Alcentra Ltd.	n.a.	USD	2'168'634'560.00	2'518'996.15	0.16%
4IP EUROPEAN REAL ESTATE FUND	4IP Management Ltd.	LU0287626823	EUR	1'854.00	883'670.17	0.06%
SAPPHIRE IV CELL	Sapphire (PCC) Ltd.	n.a.	EUR	302'064.00	23'838.70	0.00%
Anteil der intransparenten Anlagen					10'307'226.39	0.65%
				Vorjahr	15'243'444.24	1.04%

Les rendements des placements communiqués par la banque Julius Bär & Co. AG (Global Custodian) se fondent sur les positions quotidiennes des comptes titres, ainsi que sur les intérêts courus attribués aux titres et sur la liquidité sur chacun des comptes titres.

Pour la liquidité opérationnelle présente sur les comptes auprès de Credit Suisse et de Postfinance, des intérêts négatifs d'un montant de KCHF 29 (exercice précédent KCHF 22) ont été versés.

6.11 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions des employeurs

Par rapport aux employeurs, il existe exclusivement comme pour l'exercice précédent des créances de comptes courants (factures de cotisations) qui ont été réglées intégralement en janvier 2022.

6.12 Rétrocessions

Il est convenu avec tous les intermédiaires financiers concernés que d'éventuelles rétrocessions reviennent exclusivement à la fondation.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation passif et prestations de libre passage

Sont ici principalement contenues les régularisations pour les fonds de garantie, la gestion de la fortune, la révision et les prestations de libre passage pour les entrées à compter du 1^{er} janvier 2022 qui ont encore été transférées à notre caisse de pension en 2021.

7.2 Autres charges / produits

L'administration de la caisse de pension traite les versements des rentes et les autres prestations pour la Stiftung für Wohlfahrtszwecke der Georg Fischer AG et pour la Durach-Stiftung. Ces versements de rentes sont présentés sous forme de montants bruts dans les autres charges et autres produits.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement aucune demande en suspens de l'autorité de surveillance.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidation partielle

Les conditions d'une liquidation partielle ne sont pas remplies en 2021.

10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'a eu d'incidence sur l'exercice 2021.

Schaffhouse, le 12 avril 2022

Le conseil de fondation de la caisse de pension Georg Fischer

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

au Conseil de fondation de Pensionskasse Georg Fischer, Schaffhausen

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pensionskasse Georg Fischer (pages 3 à 27 du rapport annuel), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Autre information

Les comptes annuels de Pensionskasse Georg Fischer pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 19 avril 2021.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 12 avril 2022

BDO SA

Helene Lüscher

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Renzo Ferretti

Expert-réviseur agréé

Pensionskasse Georg Fischer
Amsler-Laffon-Strasse 9
8201 Schaffhausen
Schweiz

Telefon +41 (0) 52 631 38 06
Fax +41 (0) 52 631 28 38

www.georgfischer.com/pk

